



## **Consultation sur la transformation des milieux de travail par le numérique**

Mémoire présenté par  
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

24 janvier 2025

## MEQ : QUI SOMMES-NOUS?

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association industrielle au pays, fondée en 1871.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. En 2023, il représente 12,8% du PIB québécois ainsi que 85,1% des exportations. La fabrication est le secteur économique le plus important relativement à sa contribution au PIB du Québec. Le secteur manufacturier a généré des ventes globales de 214,8 milliards de dollars en 2023 et il emploie 503 600 personnes au Québec. Il y a 13 747 entreprises manufacturières au Québec.

## LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES

La pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations des manufacturiers québécois. Bien que le nombre de postes vacants pour le secteur manufacturier ait diminué dans les dernières années, il n'en demeure pas moins que plus de 12 200 emplois étaient à pourvoir au 3<sup>e</sup> trimestre de 2024 au Québec<sup>1</sup>. Ralentissement de production, retard dans l'exécution de contrats et refus de contrats font partie des options analysées par plusieurs.

La diminution récente du nombre de postes vacants dans l'industrie manufacturière au Québec cache une réalité future qui viendra aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. La transition démographique en cours annonce une vague importante de départs à la retraite au cours des prochaines années :

- La proportion de travailleurs âgés de 15 à 24 ans a considérablement diminué dans le secteur manufacturier, passant de 13,7% des effectifs en 2000 à 7,6% en 2023.
- La proportion de travailleurs âgés de 55 ans a considérablement augmenté, passant de 7,9% des effectifs en 2000 à 27,3% en 2023.

La proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus dans l'ensemble de l'économie (22,2%) est considérablement plus faible que dans le secteur manufacturier (27,3%).

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)

Ainsi, le secteur manufacturier sera plus fortement impacté que le reste de l'économie québécoise par les vagues de départs massifs à la retraite à venir.

## L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

Les entreprises manufacturières sont actuellement dans une phase de grande transformation technologique. Les solutions numériques et de technologies avancées font de plus en plus leur place dans les usines québécoises. Malgré les progrès des dernières années, il demeure toutefois difficile pour plusieurs entreprises manufacturières d'intégrer les nouvelles technologies dans leurs activités. Alors que 94% des entreprises ont entamé leur processus de transformation technologique<sup>2</sup>, des obstacles comme le manque de travailleurs qualifiés ou encore les difficultés à intégrer les technologies dans les systèmes et les processus existants représentent encore un frein à cette transformation.

### *A. Portrait de la situation*

Le gouvernement du Québec produit de façon récurrente une enquête sur l'état de la numérisation des entreprises au Québec dans le secteur manufacturier<sup>3</sup>, lequel permet de brosser un portrait détaillé de l'intégration technologique dans les entreprises.

Tout d'abord, il est important de souligner que les manufacturiers québécois se considèrent encore en progression : seulement 15% considèrent que leur niveau de maturité technologique est élevé ou très élevé, alors que 29% le considèrent encore faible ou très faible. Dans ces circonstances, il faut considérer qu'il y aura encore beaucoup d'évolution au cours des prochaines années.

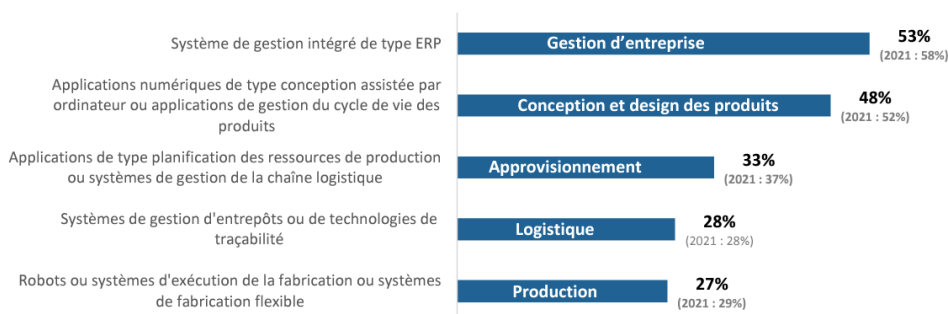
Les deux graphiques suivants démontrent les types de technologies qui sont actuellement les plus utilisées :

---

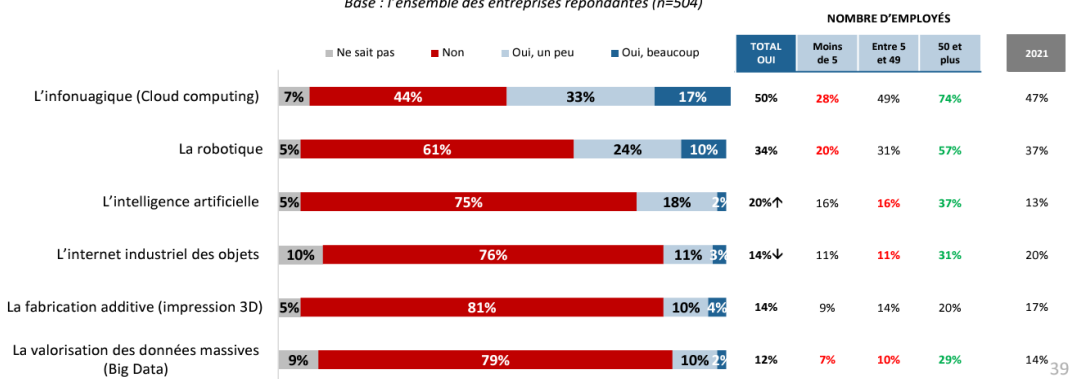
<sup>2</sup> Selon un sondage MEQ dévoilé en janvier 2025.

<sup>3</sup> <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/transformation-numerique-entreprises/donnees-numerisation>

**TAUX D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES SELON LE CHAMP D'APPLICATION**  
Base : l'ensemble des entreprises répondantes (n=504)



**Actuellement, votre entreprise use-t-elle des nouvelles technologies suivantes?**  
Base : l'ensemble des entreprises répondantes (n=504)



Les données démontrent que l'intégration technologique a pris une place plus importante dans les systèmes de gestion que dans le volet de la fabrication. Par ailleurs, il faut noter que l'intégration de l'intelligence artificielle est considérée de façon plus intense dans le secteur manufacturier que dans les autres secteurs : 22,4% des manufacturiers québécois prévoient d'utiliser l'IA au cours des 12 prochains mois, soit presque le double de la moyenne de l'ensemble des secteurs qui est de 11,6%<sup>4</sup>.

### B. Une évolution qui se poursuit

L'état actuel de la situation n'est pas gage de ce qui se passera dans le futur. L'évolution technologique continuera de transformer nos entreprises manufacturières et celles-ci anticipent ce changement à venir :

- 26% considèrent l'impact à venir dans les trois prochaines années de ces technologies comme très fort ou fort sur leurs activités;
- 28% considèrent qu'ils seront moyennement impactés;
- 35% considèrent l'impact futur comme faible<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3310087801>

<sup>5</sup> <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/transformation-numerique-entreprises/donnees-numerisation>

## ET LE TÉLÉTRAVAIL DANS TOUT ÇA?

Étant donné la nature de leurs activités, les entreprises manufacturières ont une présence plus forte en milieu de travail que les autres secteurs de l'économie. 25,2% des travailleurs dans les entreprises manufacturières québécoises devraient travailler à distance au moins une partie du temps au cours des trois prochains mois, ce qui est en dessous de la moyenne de l'ensemble des secteurs qui est de 31,2%<sup>6</sup>.

## ORIENTATIONS

Dans ces circonstances, MEQ soumet au ministère du Travail, trois premières orientations dans le cadre de la consultation :

### 1. Documenter en continu les effets des nouvelles technologies sur les milieux de travail

L'implantation suit des rythmes différents en fonction des différents secteurs d'activités. Il est primordial que l'encadrement qui sera défini tienne compte des réalités du terrain. En ce sens, poursuivre le travail d'analyse de la situation avec des experts afin de broser un portrait plus clair des enjeux semble nécessaire. Cela permettra de suivre l'évolution des milieux de travail au regard de l'intégration des nouvelles technologies.

### 2. Déposer une loi-cadre pour l'intelligence artificielle dans les milieux de travail

Compte tenu des nouvelles réalités induites par l'arrivée de l'intelligence artificielle dans les milieux de travail, il devient important d'ajuster la législation. L'adoption d'une loi-cadre qui établirait des balises pour l'utilisation de l'IA serait donc une piste d'action intéressante.

Cela dit, pour MEQ, il est important que cette loi respecte les principes suivants :

- *Être rédigée de façon suffisamment agile pour s'adapter facilement aux nouvelles évolutions technologiques*

Il est primordial que les balises prévues à la loi-cadre prennent en considération le contexte technologique changeant. Un mécanisme de révision doit y être prévu.

- *Tenir compte des réalités propres à chaque secteur d'activités*

<sup>6</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3310091301>

L'intégration de l'IA dans les processus de fabrication ne pose pas les mêmes enjeux nécessairement que dans les processus de gestion par exemple. Il faut que le cadre soit adaptable aux différents secteurs.

- *Ne pas constituer un frein à l'innovation*  
Une réglementation trop stricte pourrait décourager des entreprises à implanter des solutions qui permettraient d'améliorer leur productivité.
- *Ne pas ajouter un fardeau administratif supplémentaire aux entreprises*  
Les entreprises manufacturières doivent répondre à beaucoup d'exigences administratives de la part du gouvernement. Récemment, la loi 25 pour protéger les données personnelles a ajouté un fardeau important aux entreprises alors qu'elle voulait protéger les individus face aux technologies. Il est primordial que la loi-cadre n'amplifie pas la situation.

### **3. Laisser une latitude aux entreprises dans la gestion des politiques de télétravail**

La possibilité de faire du télétravail est un atout pour attirer de la main-d'œuvre. Dans le contexte actuel, il faut être en mesure de conserver cet atout pour les emplois pour lesquels il est possible de télétravailler. Un modèle unique, mur-à-mur, de gestion du télétravail n'est pas souhaitable. Les employeurs sont bien placés pour élaborer leurs politiques, en collaboration avec leurs employés.